RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 1

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Recensement longueur de voirie

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

Actualisation de la voirie classée dans le domaine public communal dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2021

Monsieur le Maire expose qu'aux nombres de critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes, figure le linéaire de la voirie communale.

Chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée, dans le domaine public communal, avant le 1er janvier de l'année N+1.

- VU le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2334-1 à L2334-23 ;

- VU l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

- CONSIDERANT que la longueur retenue au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au 1er janvier 2019 était de :

  - Route à une chaussée : 28.4 km

  - Route empierrée : 15.6 km

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_1-DE
Reçu le 27/11/2020

- CONSIDERANT que l'actualisation de la voirie classée dans le domaine public n'a pas été effectuée depuis plusieurs années ;

- CONSIDERANT le recensement effectué par les services de cartographie compétents ;

-CONSIDERANT l'ajout au linéaire de voirie de 0.470 km soit :

- « Impasse des Vignes Basses » de 207 m.
- « Rue les Grands Champs » de 151 m.
- « Rue des vignes » de 112 m.

- CONSIDERANT que le linéaire de voirie communale réel au 1er Janvier 2021 sera de :

  - Route à une chaussée : 28.87 km
  - Route empierrée : 15.6 km

Soit un total de : 44.47 km.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Intègre dans le domaine public le rajout de 0.470 km ;

- Arrête le linéaire de voirie communale à 44.47 km ;

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF 2021 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la présente décision.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20201118-D-200681-DE

Reçu le 27/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 2

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Remboursement des frais de déplacement des agents

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

Conditions et modalités d'indemnisation des frais de déplacements du personnel de la commune d'Exideuil sur Vienne.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_2-DE
Reçu le 27/11/2020

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001,

Dispositions communes à tous les déplacements effectués par les agents :

L'agent (personnel stagiaire, titulaire ou non-titulaire), en mission doit être muni d'un ordre de mission.

La mission débute à l'heure du départ de la résidence administrative et se termine à l'heure du retour à cette même résidence. Toutefois, pour tenir compte de situations particulières liées à une mission, le départ de la résidence familiale ou le retour à cette même résidence peut être autorisé.

Un ordre de mission comportant la mention « permanent » peut être délivré à l'agent :

- Exerçant les fonctions essentiellement itinérantes,
- Appelé à se déplacer fréquemment dans la limite géographique fixée par cet ordre de mission.

La validité d'un tel ordre de mission ne peut excéder 12 mois.

A l'issue du déplacement, l'agent produit les justificatifs des dépenses de transport, de restauration et d'hébergement exposées pour l'accomplissement de la mission.

Frais de transport

Les frais déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF, sur la base des indemnités forfaitaires prévues par les textes en vigueur.

Les frais divers (taxi à défaut d'autres moyens de locomotion, péages, parkings occasionnés dans le cadre d'une mission ou d'une action de formation seront remboursés sous réserve de présentation des justificatifs de la dépense.

Catégorie (puissance fiscale)	Montant du km jusqu'à 2000 Km	Montant du km de 2001 à 10 000 Km	Montant du km au-delà de 10 000 km
De 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
De 6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €

HR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_2-DE
Reçu le 27/11/2020

De 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Frais de restauration

Les frais de restauration ne sont pris en charge que si l'agent se trouve en mission sur la totalité de la période comprise sur la pause méridienne ainsi que le soir.

Les remboursements s'effectuent au montant de la dépense réelle, sur présentation d'un justificatif, dans la limite maximum prévue à hauteur de 17,50 € par repas.

Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement sont remboursés au montant de la dépense réelle, dans la limite maximum des indemnités forfaitaires prévues par les textes en vigueur, présenté ci-dessous.

	Commune de Paris	Villes d'au moins 200 000 habitants, Communes de la Métropole du Grand Paris	Autres villes
Indemnités forfaitaires maximum	110,00 €	90,00 €	70,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte les modalités d'indemnisation des frais de déplacement du personnel de la commune d'Exideuil-sur-Vienne (stagiaires, titulaires et non titulaires), à la dépense réelle sur justificatif, dans la limite maximum du forfait.

- Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à une ou plusieurs indemnisation(s).

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20201119-D_2020_8_2-DE
Reçu le 27/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 3

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Accord modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 14 Octobre 2020 avec l'adhésion de 3 communes nouvelles :

- Vindelle
- Turgon
- Chabrac

Le syndicat compte 362 communes adhérentes sur 366 (dont 3 communautés de communes ayant pris la compétence financière pour l'ensemble de leur territoire).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- accepte l'adhésion des 3 nouvelles communes ;
- approuve la proposition de modification de statuts présentée.

Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_3-DE
Reçu le 27/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 4

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Modification de la dénomination des commissions municipales

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 régissant des commissions municipales, Monsieur le Maire expose :

Pour une meilleure prise en charge et dans une logique de travail des commissions municipales et plus particulièrement concernant les commissions :
- Voirie - Bâtiments - Assainissement - Environnement
- Urbanisme - PLU - Travaux - PLUI

Monsieur le Maire propose d'effectuer la modification suivante :
- Voirie Bâtiments Assainissement Environnement **Travaux** *(intégrer le volet travaux au sein de cette commission)*
- Urbanisme PLU PLUI *(retirer le volet travaux de cette commission)*

Monsieur le Maire rappelle la composition des commissions ici-dénommées :

Vice-président en charge de la commission	Commissions	Membres
M. Capoïa *3ème adjoint*	Voirie _ Bâtiments - Assainissement _ Environnement _ Travaux	•M. CAPOIA •M. HILBERGER •M. GANTHEIL •Mme CLEMENT •Mme DEGORCE •M. PENICAUT •M. CARBAIN
M. Capoïa *3ème adjoint*	Urbanisme- PLU _ PLUI	•M. CAPOIA •Mme FERNANDES •M. GANTHEIL •M. COURTIN •M. PENICAUT •Mme GANTHEIL •M. CARBAIN

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'apporter la modification de dénonmination des commissions municipales.

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_4-DE
Reçu le 27/11/2020

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 5

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Modification de l'article 7 du Règlement Intérieur

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire propose, suite à l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune d'Exideuil-sur-Vienne le 27 Juin 2020, d'apporter un avenant portant le N°2 au chapitre II « Commissions et Comités Consultatifs » article 7 « Commissions Municipales ».

L'avenant N°2 est annexé à la présente délibération :

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Accepte l'avenant N°2 au Règlement Intérieur annexé à la présente délibération, pour sa mise en application après transmission au représentant de l'État.

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_5-DE
Reçu le 27/11/2020

Avenant N°2 _ Modification au Règlement Intérieur
de la commune d'Exideuil-sur-Vienne

Article 7 _ Commissions municipales

Article L. 2121_22 du CGCT : *Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.*
Les commissions permanentes mises en place par le conseil municipal sont les suivantes :

Commissions	Nombre de membres	Liste « Exideuil, Avançons ensemble »	Liste « Ecouter _ Agir _ Valoriser »
Voirie, bâtiments, assainissement, environnement, **travaux**	7 membres	6 membres	1 membre
Urbanisme, PLU, PLUI	7 membres	6 membres	1 membre
Finances	7 membres	6 membres	1 membre
Animation, sport, culture, communication, associations, comité de jumelage, jeunesse	7 membres	6 membres	1 membre
Affaires sociales, petite enfance, santé, solidarité, affaires sociales	7 membres	6 membres	1 membre
Industrie, économie, entreprises	7 membres	6 membres	1 membre

Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le Maire, membre de droit, et président d'office.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire,
Jean-François DUVERGNE

PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_5-DE
Reçu le 27/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 6

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Décision Modificative n° 3 - BP Commune

-

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

- Vu le budget Primitif de la commune (Budget Principal) voté par le Conseil Municipal le 24 Juin 2020,

- Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°3 au Budget Principal suivante :

CREDITS A OUVRIR					
SENS	SECTION	CHAP.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Fonctionnement	012	6453	3 000,00	Cotisations aux caisses de retraites
Dépense	Fonctionnement	012	6411	18 300,00	Personnel Titulaire
Dépense	Fonctionnement	012	6336	450,00	Cotisations CNFPT
Dépense	Fonctionnement	012	6454	250,00	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c
Dépense	Fonctionnement	012	64168	10 200,00	Autres emplois d'insertion
Dépense	Fonctionnement	012	6451	5 700,00	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f
TOTAL				37 900,00	

AR PREFECTURE
016-211601348-20201119-D_2020_8_6-DE
Reçu le 27/11/2020

CREDITS A REDUIRE					
SENS	SECTION	CHAP.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Fonctionnement	022	022	-19 900,00	Dépenses imprévues
Dépense	Fonctionnement	65	6558	-10 000,00	Autres contributions obligatoires
Dépense	Fonctionnement	65	6533	-500,00	Cotisations de retraite
Dépense	Fonctionnement	65	6534	-1 500,00	Cotisations de sécurité sociale
Dépense	Fonctionnement	65	6531	-6 000,00	Indemnités
TOTAL				-37 900,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative au Budget susmentionné et à signer tous les actes y afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20201119-D_2020_8_6-DE
Reçu le 27/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 7

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Décision Modificative n° 4 - BP Commune

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

- Vu le budget Primitif de la commune (Budget Principal) voté par le Conseil Municipal le 24 Juin 2020,

- Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°4 au Budget Principal suivante :

CREDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	CHAP.	Opé.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	21	211	21312	38 500,00	Bâtiments scolaires
TOTAL					38 500,00	

CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	CHAP.	Opé.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	21	211	2188	-9 000,00	Autre immobilisation (structure bois)
Dépense	Investissement	21	226	21571	-10 000,00	Matériel roulant
Dépense	Investissement	21	227	2188	19 500,00	Autre immobilisation (vidéoprojection)
TOTAL					-38 500,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative au Budget susmentionné et à signer tous les actes y afférents.

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_7-DE
Reçu le 27/11/2020

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20201119-D_2020_8_7-DE
Reçu le 27/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 8

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Décision Modificative n° 5 - BP Commune

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

- Vu le budget Primitif de la commune (Budget Principal) voté par le Conseil Municipal le 24 avril 2020,

- Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°4 au Budget Principal suivante :

CREDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	CHAP.	Opé.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	040	OPFI	2053	1 500,00	Droit et superficie
TOTAL					1 500,00	

CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	CHAP.	Opé.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	21	204	2111	-1 500,00	Acquisition Terrain
TOTAL					-1 500,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative au Budget susmentionné et à signer tous les actes y afférents.

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_8-DE
Reçu le 27/11/2020

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 9

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Cotisations CAUE 2020

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

CAUE « Avis Appel à cotisations » 2020

Vu l'avis d'appel à cotisation du CAUE au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 111.00 €,
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le versement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- invite M. le Maire à signer tous documents permettant la libération des fonds d'un montant de 111.00 € au titre de la cotisation auprès du CAUE.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_9-DE
Reçu le 27/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 10

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Avenant n° 2 - Vigne du Couder

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

Avenant n° 2 à l'avant-projet - Lot. Vigne du Couder

- Vu le souhait de la commune d'acquérir des parcelles situées au sud du futur lotissement
- Vu le fait éventuel de déplacer le bassin d'orage au sud-ouest pour éviter la zone humide identifiée,

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition d'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'ouvrage prenant en compte la modification du périmètre du projet :
- La reprise des études d'avant-projet ;
- La modification du permis d'aménager ;
- La modification du dossier traitant de la loi sur l'eau.

Les montants, coûts unitaires H.T par intervenant :
- Hangar 21 : 1 000.00 €
- GUERIF : 1 500.00 €
- HECA : 2 500.00 €

Pour un total de 5 000.00 € H.T

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et invite M. le Maire à signer tous documents afférents à cet avenant.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

HR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_10-DE
Reçu le 27/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
CHARENTE

EXTRAIT DE DELIBERATION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :
D_ 2020_ 8_ 11

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Exonération loyers commerciaux "Vue d'Ensemble"

L' an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 10 Novembre 2020

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Madame CAMGRAND Claudette, Monsieur GANTHEIL Thierry, Madame DEGORCE Nathalie, Monsieur PENICAUT Louis, Madame CLEMENT Annabelle, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Virginie GOURSAUD

Vu la crise sanitaire du covid-19

Vu la demande de la Direction Générale des Finances Publiques

Considérant la baisse d'activité commerciale de « l'atelier Vue d'ensemble »

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'une exonération des loyers pour le compte de Madame Véronique Graff, local commercial, 5 Zone de Chantalouette 16150 Exideuil-sur-Vienne, sur les périodes de Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Novembre et Décembre 2020 est octroyée.

Que cette remise est analysée comme une subvention et doit donner lieu à l'émission d'un mandat au compte 6574, et que ce mandat viendra émarger les titres de loyers faisant l'objet d'une exonération.

Ces dépenses s'effectuent comme ci-dessous :

Mars : Compte 6574 : 421,58€

Avril : Compte 6574 : 421,58€

Mai : Compte 6574 : 421,58€

Juin : Compte 6574 : 421,58€

Juillet : Compte 6574 : 421,58€

Novembre : Compte 6574 : 421,58€

Décembre : Compte 6574 : 421,58€

Soit une exonération totale de : **2 951,06€**

AR PREFECTURE
016-211601349-20201119-D_2020_8_11-DE
Reçu le 27/11/2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte l'exonération des loyers cités ci-dessus ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces exonérations.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20201119-D_2020_8_11-DE
Reçu le 27/11/2020